

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de CHAILLEY

| NOMBRE DE MEMBRES                      |             |                                     | SEANCE du 27 Février 2024  |
|--|-------------|-------------------------------------|--|
| Afférent au conseil municipal          | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |  |
| 15                                     | 15          | 13 + 2                              | L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil en mairie, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire<br><b>Etaient présents :</b> Mrs Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoints), Mrs Patrice DOYEN, Philippe FERLET, Alain GORNEAU Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Jonathan THYRIOT, Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE, Viviane ROUSSEL.<br><b>Absents excusés :</b> M. Hervé CYGANKO pouvoir à M. Boquant Mmes Nathalie LAMBERT pouvoir à Mme Renvoyé<br><b>Absents non excusés :</b><br><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Ismérie BRUNAT<br><br><b>Vente de tables réformées</b> |
| DATE DE CONVOCATION                    |             |                                     |  |
| 14/02/2024                             |             |                                     |  |
| Date d'envoi au contrôle de légalité : |             |                                     |  |
| - 6 MARS 2024                          |             |                                     |  |
| N° d'ordre de la délibération          |             |                                     |  |
| 0002-24                                |             |                                     |  |

Monsieur le Maire informe que suite à leur renouvellement, les anciennes tables de la Salle des Fêtes et de la Salle des Colchiques sont réformées et peuvent être proposées à la vente.

Considérant que la commune adhère à AGORA STORE qui met en relation des vendeurs et des acheteurs via une procédure d'enchère organisée.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

*Les membres du conseil à l'unanimité décident*

*1/ de vendre les tables de la salle des fêtes et fixent le prix de départ à 10 € l'unité.*

*2/ de vendre les anciennes tables de la Salle des Colchiques et fixent le prix de départ à 12 € l'unité*

*3/ Précisent que ces tables peuvent être vendues par lot de 2 ou 5 unités sans remise sur le prix de départ fixé par l'assemblée.*

*4/ Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution*

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé  
tous les membres présents.  
Le Maire  
Philippe GUINET-BAUDIN

